



du 9 juillet 2025

sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Etaient présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick – DODINET Elisabeth – FAYET Nicolas – LAURIOL Nathalie – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – MEILLET Marie-Noëlle – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien

Absents excusés : BIAU Jean Marie – CALY Martine – LAFON William – SCHMIT Aurélie

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie d'inauguration du nouveau bar restaurant tiers-lieu et il remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de la réception.

- Le dernier procès-verbal et approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Réseau de chaleur : les travaux concernant les réseaux et la chaufferie se déroulent normalement sous la maison de retraite avec l'entreprise Bernard TP. Fin du mois de juillet l'ossature du silo et du local chaufferie seront terminés. La rue du Barry des Aurels devra être fermée à la circulation durant une semaine afin de permettre la réalisation d'une tranchée par l'entreprise Inéo.
Une chaudière électrique provisoire sera installée pour le restaurant et devra être retirée ensuite, fin décembre.
Le logement de la rue principale actuellement occupé par l'IME ainsi que la maison de la chasse seront mis en attente pour être collectés au réseau plus tard.
- Les abords de la salle polyvalente ont été équipés de projecteurs led.
- Logements HLM de Blanquefort : le chantier devrait démarrer fin septembre.

COMPTES RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS

Commission extra-municipale « Environnement »

Après avoir diffusé un appel à candidature concernant cette commission et la réponse de 22 personnes intéressées pour y participer, une première réunion s'est tenue le 26 juin avec 14 participants.

Cette première prise de contact avait pour but de recueillir les attentes de chacun et de lister les priorités.

Après deux tours de table où chacun a pu s'exprimer il est décidé de commencer un diagnostic des chemins pendant l'été via un travail de prospection individuelle des membres de la commission ; la création d'un espace partagé contenant les ressources biblio sur les thématiques abordées ; demander à la mairie un espace de travail dédié à la commission.

La prochaine réunion aura lieu en septembre 2025.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET COLLECTE DES DECHETS

Cette réunion a eu lieu le 30 juin 2025 et avait pour objet de présenter aux maires les conclusions du diagnostic sur la déchèterie de Campagnac.

Plusieurs problèmes ont été évoqués, notamment le problème d'affaissement de la voirie ainsi que des améliorations à apporter sur le site proprement dit.

A l'issue de cette présentation, les élus ont été unanimes pour prioriser des travaux sur ce site qui connaît une bonne fréquentation et se trouve idéalement situé.

COMMISSION TOURISME

Monsieur Andréas LEMONTZIS, référent de la commune auprès de la commission tourisme s'est rendu à une réunion de la Communauté de Communes le 7 juillet dernier.

A l'issue de cette rencontre il ressort que le guide topo des balades doit être refait. La commune devra déterminer un chemin de randonnée qui pourrait être nettoyé par des stagiaires rattachés à la commune de Saint-Saturnin de Lenne.

Il a été également soulevé la recrudescence de logements proposés en location saisonnière sur le site Airbnb et qui grève l'offre de logements, à l'année, pour l'installation de nouvelles familles.

DELIBERATION

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les élus doivent se prononcer sur la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac, fixée dans le cadre d'un accord local. Monsieur le Maire a indiqué au Conseil qu'il a été proposé de conclure, entre les communes membres un accord local fixant à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire.

Après délibération, le conseil décide de fixer à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Fontaine du Bez, dite « *fontaine du Mas* » : la commune est actuellement en litige avec Monsieur Michel COUSTY concernant cette fontaine, elle a pris attache avec Maître VIMINI, avocat, chargé de cette affaire.
- Biens de section de Lalo : l'audience a été reportée au 18 septembre 2025. Une demande a été faite afin de trouver une issue à l'amiable, mais, quoiqu'il en soit, la Municipalité souhaite à présent que cette affaire soit réglée, de manière rapide et satisfaisante pour toutes les parties.

La séance est levée à 22 heures 35.

Prochain conseil : le 10 septembre 2025